

Édit'eau

Sept ans après la signature du SAGE, les collectivités du bassin s'investissent toujours plus dans la préservation des ressources en eau du bassin de la Sélune. Ces projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques sont maintenant connus et reconnus par les collectivités et par les usagers. Le premier Contrat Global 2008-2013 a ainsi permis de mener plus de 120 actions en faveur de la qualité de l'eau sur le bassin.

Actuellement, un nouveau contrat global 2014-2018 est en cours. Les actions concernant les rivières et le bocage se poursuivent et de nouveaux axes d'amélioration de la qualité de l'eau se développent.

La révision du SAGE Sélune en perspective pour 2015 sera l'occasion de faire le bilan et de faire un état des lieux du territoire. Les objectifs de ce futur SAGE pourront ainsi être adaptés aux nouvelles problématiques locales.

A la veille des échéances européennes concernant l'atteinte du bon état écologique, ces actions de reconquête de la qualité de l'eau doivent s'intensifier, afin que notre territoire conserve ses nombreux atouts, comme ses grands migrateurs, saumons et anguilles, son patrimoine bocager et ses zones humides remarquables.

Michel THOURY
Président de la CLE du SAGE Sélune
Président du SMBS



Journée d'information de la Sélune du 1er Juillet 2014 sur l'Assainissement Non Collectif

SOMMAIRE

Editeau p.1

Zoom sur p.2

La vie du sol

Actualités p.3

Contrat global pour l'Eau

Le point sur

Les MAE zones humides p.4

Restaurer les zones humides p.5

La Sélune côté nature

La rivière vue du ciel p.6

Gros plan sur p.7

La qualité d'eau en rivière

En savoir plus sur p.8

Une nouvelle dans la structure

L'Inter-SAGE de la Baie du Mont-Saint-Michel

L'eau et le sol, une relation très étroite

Support de la production agricole, le sol est une ressource fragile. Le renouvellement d'un sol demande beaucoup de temps et est étroitement lié à la quantité et à la diversité des organismes qui y vivent. Certaines activités humaines dénaturent les sols et les rendent in-fonctionnels. Pourtant, un sol en bonne santé c'est : une bonne nutrition des cultures et une filtration des eaux de ruissellement.

> L'eau et le sol

Lorsqu'il pleut, une partie des eaux va ruisseler en surface et une autre s'infiltrer dans le sol (en fonction de la nature et de l'état de santé du terrain). Durant ce séjour, l'eau se charge des différents éléments du bassin versant (fertilisants, produits phytosanitaires, ...). La qualité physico-chimique de l'eau est donc étroitement liée à celle du sol.

Le sol possède également un rôle prépondérant dans la régulation du régime des cours d'eau et dans l'alimentation des réserves souterraines.

Ainsi, un sol préservé participe à la protection de la qualité de l'eau et à la lutte contre les inondations



Mortain, 2005



> Le sol, une ressource aussi fragile qu'utile

Le tassement répété des sols ainsi que le labour des terres agricoles ont un impact, certes réversible, mais destructurant. Or, un sol perturbé est beaucoup plus sensible aux phénomènes d'érosion.

Les surfaces imperméabilisées qui augmentent (voirie, zones d'activités, habitations, ...) génèrent également d'importants ruissellements. Ces eaux qui ne s'infiltrent plus doivent être maîtrisées en aval afin de limiter les inondations.

Cette érosion est donc préjudiciable :

- pour la sécurité des riverains (inondations, terre sur voirie),
- pour l'agriculture qui voit disparaître la terre fertile des parcelles agricoles,
- et pour la vie des cours d'eau, par le colmatage des frayères (lieux de reproductions des poissons) notamment.

> La faune du sol : des alliés



Le sol accueille une biodiversité très importante. Les nombreux organismes qui s'y développent sont responsables de la construction et donc de la fertilité d'un sol.

Au sein de cet écosystème, les lombrics (vers de terre) sont les plus connus. Ils absorbent de grandes quantités de nourriture (matière végétale) qu'ils emmènent dans les différentes couches du sol à travers leurs galeries.

Sous une prairie de limon profond, ces galeries peuvent représenter de 400 à 500 m linéaire par m³ de sol !

Le travail des lombrics et autres organismes aère le sol et accroît sa capacité de rétention d'eau. Le ruissellement et ses conséquences sont donc limités, au profit de l'infiltration et de la recharge des réserves souterraines.

L'augmentation du temps de séjour de l'eau dans le sol permet également aux bactéries et aux champignons de jouer leur rôle de purificateur et notamment de diminuer les matières azotées de l'eau.

Agir pour le sol c'est agir pour l'agriculture et pour la ressource en eau.

C'est pourquoi le SMBS s'engage :



- Pour maintenir et restaurer un maillage bocager fonctionnel vis à vis de l'érosion. Les haies freinent les ruissellements et évitent ainsi les pertes de terre fertile des parcelles agricoles vers les cours d'eau.

- A valoriser les techniques culturales respectueuses des sols et donc de l'eau, notamment par la promotion de matériels et techniques de préservation du sol auprès du monde agricole.

Afin d'évaluer l'impact des pratiques culturales sur la faune du sol, un inventaire des lombrics a été réalisé au printemps 2013 sur une exploitation de la commune de Saint Mars sur la Futaie. A partir du protocole défini par l'université de Rennes, des prélèvements lombrics ont été réalisés sur des parcelles en culture, en prairie temporaire et en prairie permanente.



D'après les premiers résultats : le nombre et la diversité des lombrics sont supérieurs dans les prairies. On recense plus de 90 individus/ m² sur prairie contre une dizaine par mètre carré sur culture (maïs). Cette différence peut notamment s'expliquer par le fait que les prairies subissent moins de perturbations (mécaniques et chimiques) que les cultures. La quantité de matière organique générée par les prairies favorise également le développement de la faune du sol.

Le nouveau Contrat Global pour l'eau de la Sélune 2014-2018

Le SAGE Sélune a été signé le 20 décembre 2007, par le préfet de la Manche. Pour rendre opérationnelles les préconisations de ce SAGE, un programme d'action pluriannuel a été mené de 2008 à 2013 sur le bassin versant de la Sélune. Afin de poursuivre cette dynamique de reconquête de la qualité de l'eau, un deuxième Contrat Global 2014-2018 permettra de poursuivre et d'initier de nouveaux projets d'amélioration de la qualité de l'eau.

> Améliorer les rejets des assainissements

Pour améliorer les rejets, environ 5 millions d'euros sont nécessaires afin de réhabiliter les 18 stations d'épuration du bassin encore défectueuses.



Concernant les rejets des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC), plus de 3 150 installations existantes n'ont pas encore été contrôlées, sur le bassin. Les collectivités du bassin s'engagent pour aider les usagers à restaurer leurs installations incomplètes ou non fonctionnelles. Ainsi, le syndicat d'eau Baie Bocage réalise plus de 50 réhabilitations par an pour un montant d'environ 400 000 €. La communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët prépare ses premiers travaux de restauration pour 2015.

> Protéger les captages d'eau potable

Sur le bassin versant, 9 captages ne sont pas encore en conformité. Afin d'assurer l'alimentation en eau potable, l'animation agricole sur le bassin de l'Airon se poursuit, tandis que sur le bassin du Beuvron et sur celui de la Sélune amont, une animation agricole est à envisager par les collectivités.



> Balayer les phytosanitaires des collectivités

Afin de respecter l'interdiction d'utilisation de phytosanitaires par les collectivités d'ici 2020, la mise en place de techniques alternatives doit dès maintenant s'anticiper. Pour en savoir plus : bassin-selune.fr/actions/phyto-collectivites



> Restaurer les milieux aquatiques

Pour atteindre le bon état écologique de nos rivières, chaque année plus de 50 Km de travaux en rivière sont réalisés sur l'ensemble du bassin. En parallèle, quelques rivières sont restaurées à l'état naturel, en les remettant dans leur lit naturel et en leur redonnant des habitats aquatiques et un support de fraysère, par un apport de graviers, galets et blocs.



Afin d'anticiper sur le projet d'arasement des barrages et sur la migration du saumon, assistées par les fédérations de pêche, les communautés de communes du bassin restaurent la continuité de leurs rivières en aménageant les buses mal calées et les anciens seuils de moulin.

> Préserver le bocage et les zones humides

Un inventaire du bocage et des zones humides a été réalisé dans plus de 50 communes (en vert) sur les 79 communes du bassin.



Afin de préserver ce patrimoine naturel, plus de 15 de ces communes ont déjà intégré leur bocage et leurs zones humides dans leur document d'urbanisme.

Dans l'objectif de valoriser et de préserver ces zones humides, les communautés de communes aidées financièrement et techniquement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie peuvent faire l'acquisition de leurs zones humides patrimoniales.

> Financer ces actions

Le montant total de ces projets d'amélioration de la qualité de l'eau s'élève à environ 21 millions d'euros, dont 12 millions seront apportés par les partenaires financiers signataires du contrat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les Régions Basse-Normandie et Bretagne.

> Le suivi de ces actions

Les signataires de ce contrat sont les différents financeurs et les principaux maîtres d'ouvrages. Un Comité de Pilotage aura lieu tous les ans pour suivre ce contrat et veiller à atteindre les objectifs du SAGE Sélune.

Des Mesures Agro-Environnementales "zones humides"

La préservation des zones humides est un des axes prioritaires du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune. En réponse à cet objectif, le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune a proposé aux agriculteurs des Mesures Agro-Environnementales territoriales "zones humides" pour encourager les bonnes pratiques agricoles et limiter la destruction de ces zones sensibles, indispensables pour la ressource en eau !

> Pourquoi de telles mesures ?

Ces Mesures Agro-Environnementales ont pour but de valoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus spécifiquement des zones humides. Elles sont pour un territoire donné un levier technique et financier pour la préservation de la ressource en eau. En effet, l'exploitant s'engage à respecter pendant 5 ans un cahier des charges en échange d'une rémunération. Cette rémunération est entièrement prise en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le territoire éligible à ces mesures comprenait, en 2013, 13 communes et s'étendait sur une surface de 140 Km². Seules les parcelles situées dans ce périmètre pouvaient bénéficier de l'aide.

> Pourquoi sur la partie amont de la Sélune ?

La préservation des zones humides sur ce territoire est primordiale, car il est situé sur le bassin d'alimentation en eau potable du captage de Milly. De plus, c'est un secteur où les proportions de zones humides sont les plus élevées, puisqu'il est situé en amont du bassin versant, au niveau des sources de la Sélune.

> Résultats de notre campagne 2013

Pour l'année 2013, l'objectif d'engagement du SMBS portait sur une centaine d'hectares pour environ 30 contrats. Durant cette campagne, 31 agriculteurs ont montré un intérêt aux MAEt et, à l'issue des rencontres avec le technicien en charge des dossiers, 24 d'entre-eux se sont finalement engagés.

Deux mesures ont été proposées. Elles diffèrent sur les quantités de fertilisation. L'une, rémunérée à hauteur de 213 €/ha/an, autorise 50 U d'azote pour un hectare et sur un an (HE1), alors que l'autre, rémunérée à hauteur de 261 €/ha/an, interdit tout apport azoté hors restitution par le pâturage (HE2).

Hectares contractualisés en HE1 (50 U) : 153,5 ha
Hectares contractualisés en HE2 (0 U) : 64,3 ha
Hectares contractualisés au total : 217,8 ha

> Bilan général

Cette première campagne aura permis de sensibiliser les exploitants agricoles sur l'intérêt majeur de préserver les zones humides dans un souci de reconquête de la qualité de l'eau. Le taux élevé de contractualisation montre une mobilisation du monde agricole en faveur des zones humides. Il souligne également la cohérence des mesures proposées avec une gestion adaptée des zones humides, sans pour autant contraindre fortement l'agriculteur.

Pour la plupart des exploitants signataires, le cahier des charges a entraîné une amélioration des pratiques, notamment sur le chargement bovin et la fertilisation, souvent trop élevés. En comparaison avec les anciennes pratiques de fertilisation, ce sont plus de **3 300 unités d'azote minéral** qui ne seront plus épandues en zones humides. **Un progrès pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Sélune**

> Et maintenant...

La dénomination change ! On parle maintenant de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Pour l'année 2015, le SMBS portera ces nouvelles mesures sur un territoire plus vaste que celui de 2013. Celui-ci englobera 17 communes dans leur intégralité. N'hésitez pas à solliciter Richard FOURNEL, technicien "zones humides" du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune au 06.84.46.94.43 ou à l'adresse suivante : richard.fournel@bassin-selune.fr



Des collectivités s'engagent dans la restauration des zones humides

Depuis 2008, le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers (Côtes-d'Armor), met en oeuvre une démarche collective de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cette démarche, portant le nom de *Dour hon douar* (l'eau de notre terre, en breton), n'est pas réglementaire mais est au contraire basée sur le volontariat avec pour mot d'ordre : agir ensemble pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Il existe plusieurs manières d'agir en faveur des zones humides. Pour certaines trop impactées, la réalisation de travaux est indispensable. Ainsi, on distingue les travaux de réhabilitation, qui visent à redonner vie à une zone humide détruite, des travaux de restauration qui eux, visent à optimiser les capacités fonctionnelles d'une zone humide dégradée. Voici deux exemples de travaux réalisés sur les communes de Penvenan et Trézény en Côtes d'Armor.

Réhabilitation d'une zone humide par suppression de remblai

En 1980, un exploitant agricole autorise le dépôt de 3 000 m³ de terre, sur un demi hectare de zones humides, dans le but d'assécher la parcelle et de rendre le sol plus portant.

Pendant travaux



Ce remblai ne facilita pas l'exploitation de la parcelle, bien au contraire ! Ceci entraîna l'enfrichement de la partie la plus humide et une perte de surface agricole. Les travaux d'amélioration ont alors eu pour objectif d'enlever le remblai afin de créer une parcelle homogène, plus facile à exploiter.

Après travaux



La suppression du remblai a permis à la parcelle de retrouver son caractère humide et par conséquent de redonner vie à la zone humide. La présence d'eau dans le sol permettra le retour d'une flore intéressante, adaptée aux conditions humides du site.

Période d'intervention : Août 2009
Montant total des travaux : 25 000 €

Restauration d'une zone humide après exploitation forestière de peupliers

La plantation de peupliers en zone humide était fréquente dans le passé. Cette pratique altérait toutefois les fonctions hydrologiques et écologiques de la zone humide et condamnait des surfaces agricoles parfois importantes.

Pendant travaux



C'est le cas de cette peupleraie qui s'étend sur plus de 2 ha. Son propriétaire a souhaité en abattre une grande partie et remettre une prairie en place.

Après travaux



Le gros des travaux aura été d'abattre, de dessoucher et d'exporter les rémanents de peupliers. Il aura ensuite fallu retravailler la terre avant de pourvoir y implanter une nouvelle prairie. Après un an, le résultat est remarquable, il redonne un gain agronomique à la zone humide et un coup de pouce à la biodiversité.

Période d'intervention : Septembre 2011
Montant total des travaux : 15 000 €

Contact : Samuel GAUTIER / Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien / samuel.gautier@smjgb.org

La rivière vue du ciel...

Depuis 2003, des travaux de restauration écologique sont conduits sur le bassin versant de l'Oir. Des clôtures, abreuvoirs, passages... ont été installés afin de limiter les dégradations des berges et améliorer la qualité de la rivière.

> Arbres et arbustes en bordure de cours d'eau, autant d'atouts pour le bon fonctionnement du ruisseau et le paysage agricole :

La restauration écologique a conduit au développement de la végétation et en particulier des arbres, arbustes et buissons, sur les berges des ruisseaux. L'ensemble, appelé " ripisylve ", a un rôle important pour le bon fonctionnement du cours d'eau. Elle participe à l'amélioration de la qualité de l'eau en filtrant une partie des éléments azotés. De plus, l'ombre, la nourriture et les caches que constituent les racines des arbres sont favorables aux animaux aquatiques (poissons, écrevisses, etc..), ainsi qu'aux insectes et oiseaux qui sont d'excellents auxiliaires des cultures. Ces arbres, servant également de brise-vent ou d'ombrage au bétail, peuvent ensuite être exploités durablement (gestion en cépée) pour le chauffage.

> L'heure du bilan

Après dix années de restauration, le moment est venu d'évaluer les effets sur les ruisseaux. On cherche pour cela à identifier les différences avant et après la restauration ainsi que l'évolution de la rivière suite aux travaux.

> Méthode utilisée pour le suivi de la végétation des berges

L'INRA, l'Agrocampus-Ouest et l'Université de Rennes 1 se penchent depuis peu sur l'utilisation de photographies aériennes (la première date de 1947) pour le suivi de la gestion des berges de cours d'eau. La méthode consiste à délimiter le contour des parties boisées autour des ruisseaux sur chaque photographie grâce à un logiciel de traitement d'images. Ensuite, en comparant ce couvert végétal entre deux années, on peut reconstituer les changements qu'il a subi. Ceci permet de déduire des informations sur les pratiques de gestion (coupes, enfrichement...) et leurs évolutions au cours du temps. D'après sept photos aériennes, on a pu suivre l'évolution des pratiques de gestion entre 1947 et 2013.

> Les pratiques de gestion influencent la qualité de la berge et de la rivière

En comparant les données des photographies aériennes et des informations acquises sur le terrain, notre dernière étude a montré que les pratiques de gestion identifiées ont une grande influence sur la qualité de la berge et donc sur la qualité de la rivière. L'entretien des berges après la réalisation des travaux de restauration n'est donc pas à négliger.

> L'imagerie aérienne : un outil prometteur

L'utilisation de l'imagerie aérienne présente de gros avantages pour l'étude d'un grand territoire sur une longue période de temps. Elles permettent de reconstituer l'histoire de la zone. Le travail sur le terrain reste malgré tout indispensable puisque les informations apportées par les photos sont limitées.

> Une technique à parfaire avec de nouvelles études

Depuis 2011, une nouvelle technique est testée sur le bassin versant de l'Oir. En collaboration avec le COSTEL de l'Université de Rennes 2, des photos haute résolution ont été acquises par un drone. Leur précision informe sur le couvert végétal, sur la hauteur des arbres voire sur les espèces d'arbres. Ceci permet d'avoir un suivi de qualité. Comme leur acquisition est relativement simple et peu coûteuse, on peut envisager des prises de vues régulières (tous les ans ou tous les deux ans). A terme on espère pouvoir développer un outil d'aide à la décision permettant de cibler les zones de restauration prioritaires. Il faudra pour cela s'appuyer sur les autres études de l'INRA comme les pêches électriques, qui permettent d'évaluer la présence ou non de certains poissons.

2004
avant restauration



Absence d'aménagement
pour le bétail = piétinement
des berges

Conséquence :
Absence de végétation en berge

2014
après restauration



Aménagements :
Mise en place de clôtures, abreuvoirs
et passage pour le bétail

Résultats :
Végétalisation naturelle

> **Correspondants :** Marion DELISLE "marion.delisle@rennes.inra.fr" et Ivan BERNEZ "ivan.bernez@agrocampus-ouest.fr"

Remerciements : Simon DUFOUR (LETG Rennes COSTEL), Jérôme SAWTSCHUK (Institut de géoarchitecture, Brest), Xavier MESMIN

Financements : ONEMA, AARC, Agence de l'eau Seine-Normandie

La qualité d'eau en rivière

La qualité de l'eau en rivière fait l'objet d'un suivi régulier sur 14 stations réparties sur le bassin versant. Parmi les nombreux paramètres physico-chimiques étudiés, les plus caractéristiques sont les nitrates, le phosphore et les matières en suspension. Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Quels problèmes posent-ils ?

> les nitrates

Les nitrates, forme de l'azote la plus présente dans les eaux, sont des nutriments indispensables à la croissance des végétaux. Toutefois, en concentration importante, ils peuvent poser des problèmes pour l'alimentation en eau potable. Ils proviennent des rejets diffus agricoles et domestiques.

> les matières en suspension (MES)

Les matières en suspension sont les particules solides présentes dans l'eau qui contribuent à sa turbidité (sa non-transparence). Elles nuisent aux poissons en gênant leur respiration et en colmatant les frayères. Elles proviennent essentiellement de l'érosion des sols et transportent souvent des polluants (phosphore, pesticides, métaux lourds).

> le phosphore

Le phosphore est un nutriment indispensable à la croissance des plantes. Toutefois, en concentration importante, il peut provoquer le développement excessif d'algues (eutrophisation) nuisibles à la vie aquatique et aux usages de l'eau. Il provient de l'érosion des sols et des rejets domestiques ou industriels.

L'Oir à Ducey

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013
NO3 mg/l	25	45.6	.8	42.8	44.3	40.5	41.4	40.6	41	42
P tot mg/l	0.2	0.22	0.07	0.9	0.1	0.1	0.1	0.11	0.18	0.07
MES mg/l	25	83	60	81	69	81	40	40	330	68

La Sélune à Notre Dame du Touchet

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013
NO3 mg/l	25	27.4	31.9	34.5	35.9	22.9	29.9	26.7	31	30.5
P tot mg/l	0.2	0.25	0.13	0.12	0.08	0.13	0.12	0.10	0.12	0.09
MES mg/l	25	43	0	42	51	55	25	26	150	84

La Sélune à Saint-Aubin de Terregatte

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013
NO3 mg/l	40	39.5	35	34.3	40.9	38.5	37.7	35.2	39	42
P tot mg/l	0.2	0.18	0.07	0.07	0.07	0.08	0.06	0.40	0.05	0.05
MES mg/l	25	18	13	11	11	20	22	15	15	15

Le Beuvron à Saint-Aubin de Terregatte

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013
NO3 mg/l	40	61.3	55.4	55.9	58.9	51.9	50.2	49.3	52	50.6
P tot mg/l	0.2	0.35	0.13	0.14	0.2	0.22	0.15	0.25	0.33	0.21
MES mg/l	25	79	33	36	63	80	49	39	100	84

Qualité de l'eau 2013

Nitrates NO3	Phosphore total P total	Matières En Suspension MES		
				
Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise

L'Airon aux Loges Marchis

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013
NO3 mg/l	40	51.5	46.4	46.3	48.8	43.9	44.4	42.6	47	46.7
P tot mg/l	0.2	0.37	0.13	0.10	0.08	0.17	0.12	0.19	0.13	0.13
MES mg/l	25	38	42	35	42	60	39	34	78	42

La qualité en 2013

La qualité de l'eau des rivières est tributaire des conditions climatiques et notamment des précipitations. Les prélèvements réalisés après les événements pluvieux révèlent de fortes teneurs en MES. Les analyses étant réalisées tous les mois, sans lien avec la météo, on peut supposer que la plupart des pics de MES passent inaperçus.

> Les nitrates

Les eaux superficielles présentent une qualité globalement médiocre pour les nitrates en 2013. On observe cependant que la qualité est moyenne sur la Cance et mauvaise sur le Beuvron et le Lair.

> Le phosphore total

Les eaux superficielles présentent une bonne qualité pour le phosphore total en 2013, sauf sur le Beuvron et l'Airon amont où elle est moyenne.

> Matières en suspension

La qualité pour les MES est mauvaise en lien avec de fortes précipitations en février et de la neige en mars. On a relevé des teneurs supérieures à 100 mg/l sur l'ensemble du bassin, allant jusqu'à 140 sur le Beuvron et 150 sur l'Oir.

Une nouvelle technicienne au SMBS

Arrivée en octobre 2013, c'est maintenant Léa LEGENTILHOMME qui remplace Ludovic BROSSARD au poste de technicien bocage érosion, ses missions :



De l'inventaire, ...

Diplômée d'un BTS A Gestion et Protection de la Nature et d'une licence professionnelle Animateur Technique de Bassin Versant, Léa aura pour mission de poursuivre les inventaires du bocage sur le bassin versant.

... à la gestion ...

Afin de faire vivre cet inventaire, une commission bocage communale ayant pour mission de donner un avis motivé sur les projets d'arasement, peut être créée. La technicien-

ne bocage est présente pour accompagner les communes et les demandeurs dans cette démarche.

.. et la reconstitution

Les particuliers et les collectivités intéressées par la reconstitution de haies ou talus peuvent également être accompagnés.

N'hésitez pas à la contacter :
02 33 89 62 14 / 06.89.19.07.01
lea.legentilhomme@bassin-selune.fr

Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel

Inondations et submersions marines : des préoccupations au cœur de la réflexion.

La nouvelle loi GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations prévoit le transfert des compétences " inondations " et " submersions marines ", de l'État vers les Communautés de Communes. Cette loi entrera en application au 1er janvier 2016.

Face à cette nouvelle donne, l'Inter-SAGE mène actuellement une réflexion pour être en mesure de proposer aux intercommunalités des solutions de gestion de ces problématiques à une échelle cohérente, celle des bassins versants de la baie.

En effet, de grands travaux sont en cours ou en projet : On peut citer le rétablis-

sement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, dont les ouvrages nécessitent une gestion pointue des niveaux d'eau, le renforcement de la digue de la

Duchesse-Anne pour protéger les marais des submersions marines.



Côté Manche, l'effacement des barrages de la Sélune doit être l'occasion de mener une vraie réflexion sur la lutte contre les inondations dans le secteur de Ducey.

De même, des problèmes d'inondation dans le marais de la Claire-Douve entre St Jean le Thomas et Genêts et d'érosion du littoral sur ce même secteur doivent être résolus.

La réflexion passera par la mise en place d'une gouvernance cohérente à cette échelle, qui donne aux collectivités les moyens d'agir pour la protection des biens et des personnes.

Cellule d'animation du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune



Aurélie JOUÉ
Animatrice
du SAGE

aurelie.joue
@bassin-selune.fr



Jérôme BELLOIR
Animateur
du bassin versant

jerome.belloir
@bassin-selune.fr



Léa LEGENTILHOMME
Technicienne
bocage et érosion

lea.legentilhomme
@bassin-selune.fr



Richard FOURNEL
Technicien
zones humides

richard.fournel
@bassin-selune.fr

Depuis octobre 2014,
le nouveau site internet
du bassin de la Sélune
est en ligne :

bassin-selune.fr

N'hésitez pas à le consulter !

Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

21 rue de la Libération
50240 SAINT JAMES
Tel : 02.33.89.62.14

